



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 5 b) de l'ordre du jour

Mécanisme financier de la Convention

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties

et directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport¹ du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence des Parties. En outre, il a examiné les avis communiqués par les Parties sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de directives à l'intention du FEM².
2. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision sur la question à sa dix-septième session (pour le texte de ce projet de décision, voir FCCC/SBI/2011/L.41/Add.1).

¹ FCCC/SBI/2011/7.

² FCCC/SBI/2011/MISC.5.